



Crédit d'impôt salaire social minimum (CISSM)

Exemples de calcul

EXEMPLE 1:

Salarié ayant travaillé le mois de janvier 2021 à temps plein et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 2 201,93 euros (SSM NQ¹).

Salaire brut: 2 201,93 euros

Le brut se situe entre 1 500 euros et 2 500 euros, et le salarié a travaillé le mois entier à temps plein et a donc droit à un CISSM de 70,00 euros.

EXEMPLE 2:

Salarié ayant travaillé le mois de janvier 2021 à temps plein et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 2 642,32 euros (SSM Q²).

Salaire brut: 2 642,32 euros

Le brut se situe entre 2 500 euros et 3 000 euros, et le salarié a travaillé le mois entier à temps plein et a donc droit à un CISSM de 50,08 euros qui est déterminé de la façon suivante:

$$70 / 500 \times (3\,000 - 2\,642,32) = 50,08 \text{ euros}$$

EXEMPLE 3:

Salarié ayant travaillé le mois de janvier 2021 à mi-temps et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 1 100,97 euros (SSM NQ).

Salaire brut: 1 100,97 euros

Salaire brut mensuel fictif: $1\,100,97 \times 168^3/84 = 2\,201,94$ euros

Le brut fictif se situe entre 1 500 euros et 2 500 euros de sorte que le CISSM théorique s'élève à 70,00 euros, et est à octroyer à concurrence de $70,00 \times 84/168 = 35,00$ euros.

¹ salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés à l'indice 834,76 au 1^{er} janvier 2021

² salaire social minimum pour travailleurs qualifiés à l'indice 834,76 au 1^{er} janvier 2021

³ 168 sont les heures que le salarié aurait dû théoriquement travailler en janvier 2021 en cas de tâche à temps plein et elles sont issues du calendrier du CCSS tel qu'il est reproduit à la page 5 du présent document



EXEMPLE 4:

Salarié ayant commencé à travailler le 14 janvier 2021 à temps plein et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 1 400,00 euros.

Salaire brut: 1 400,00 euros

Salaire brut mensuel fictif: $1\,400,00 \times 168/96^4 = 2\,450,00$ euros

Le brut fictif se situe entre 1 500 euros et 2 500 euros de sorte que le CISSM théorique s'élève à 70,00 euros, et est à octroyer à concurrence de $70,00 \times 96/168 = 40,00$ euros.

EXEMPLE 5:

Salarié ayant travaillé le mois de janvier 2021 à concurrence de 75% et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 2 100,00 euros.

Salaire brut: 2 100,00 euros

Salaire brut mensuel fictif: $2\,100,00 \times 168/126 = 2\,800,00$ euros

Le brut fictif se situe entre 2 500 euros et 3 000 euros de sorte que le CISSM théorique s'élève à 28,00 euros qui est déterminé de la façon suivante:

$$70 / 500 \times (3\,000 - 2\,800,00) = 28,00 \text{ euros}$$

et est à octroyer à concurrence de $28,00 \times 126/168 = 21,00$ euros.

EXEMPLE 6:

Salarié ayant commencé à travailler le 18 mars 2021 à concurrence de 75% et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 800,00 euros.

Salaire brut: 800,00 euros

Salaire brut mensuel fictif: $800,00 \times 184^5/60 = 2\,453,33$ euros

Le brut fictif se situe entre 1 500 euros et 2 500 euros de sorte que le CISSM théorique s'élève à 70,00 euros, et est à octroyer à concurrence de $70,00 \times 60/184 = 22,83$ euros.

EXEMPLE 7:

Salarié ayant travaillé le mois de mai 2021 à concurrence de 25% et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 755,00 euros.

Salaire brut: 755,00 euros

Salaire brut mensuel fictif: $755,00 \times 168^6/42 = 3\,020,00$ euros

Le brut fictif dépasse 3 000 euros et, partant, aucun CISSM n'est dû.

⁴ journées théoriques de travail du 14 janvier 2021 au 31 janvier 2021: 12 jours à 8 heures = 96 heures

⁵ 184 sont les heures que le salarié aurait dû théoriquement travailler en mars 2021 en cas de tâche à temps plein et elles sont issues du calendrier du CCSS tel qu'il est reproduit à la page 5 du présent document

⁶ 168 sont les heures que le salarié aurait dû théoriquement travailler en mai 2021 en cas de tâche à temps plein et elles sont issues du calendrier du CCSS tel qu'il est reproduit à la page 5 du présent document



EXEMPLE 8:

Salarié ayant commencé à travailler le 8 juillet 2021 à temps plein et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 2 050,00 euros. Il a en plus presté 8 heures supplémentaires pour un montant de 225,00 euros (salaire de base et supplément).

Salaire brut: 2 275,00 euros

Salaire brut mensuel fictif: $2\,275,00 \times (176^7 + 8) / (136 + 8) = 2\,906,94$ euros

Le brut fictif se situe entre 2 500 euros et 3 000 euros de sorte que le CISSM théorique s'élève à 13,03 euros qui est déterminé de la façon suivante:

$$70 / 500 \times (3\,000 - 2\,906,94) = 13,03 \text{ euros}$$

et est à octroyer à concurrence de $13,03 \times (136 + 8) / (176 + 8) = 10,20$ euros.

EXEMPLE 9:

Salarié ayant travaillé au cours du mois de juin 2021 pendant 22 heures isolées pour un salaire brut de 280,00 euros.

Salaire brut: 280,00 euros

Salaire brut mensuel fictif: $280,00 \times 176^8 / 22 = 2\,240,00$ euros

Le brut fictif se situe entre 1 500 euros et 2 500 euros de sorte que le CISSM théorique s'élève à 70,00 euros, et est à octroyer à concurrence de $70,00 \times 22 / 176 = 8,75$ euros.

EXEMPLE 10:

Salarié ayant travaillé au cours du mois de mars 2021 à temps plein et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 2 250,00 euros. Il a en plus presté 22 heures supplémentaires pour un montant de 440,00 euros (salaire de base et supplément).

Salaire brut: 2 690,00 euros

Le brut fictif se situe entre 2 500 euros et 3 000 euros de sorte que le CISSM théorique s'élève à 43,40 euros qui est déterminé de la façon suivante:

$$70 / 500 \times (3\,000 - 2\,690,00) = 43,40 \text{ euros}$$

⁷ 176 sont les heures que le salarié aurait dû théoriquement travailler en juillet 2021 en cas de tâche à temps plein et elles sont issues du calendrier du CCSS tel qu'il est reproduit à la page 5 du présent document

⁸ 176 sont les heures que le salarié aurait dû théoriquement travailler en juin 2021 en cas de tâche à temps plein et elles sont issues du calendrier du CCSS tel qu'il est reproduit à la page 5 du présent document



EXEMPLE 11:

Salarié ayant travaillé au cours du mois de mars 2021 à mi-temps et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 1 500,00 euros. Le salaire brut de 1 500,00 se décompose en un salaire de base de 1 250,00 euros et un avantage en nature pour voiture de service de 250,00 euros.

Salaire brut: 1 500,00 euros

Salaire brut mensuel fictif: $(1\,500,00 - 250,00) \times 184^9/92 + 250,00^{10} = 2\,750,00$ euros

Le brut fictif se situe entre 2 500 euros et 3 000 euros de sorte que le CISSM théorique s'élève à 35,00 euros qui est déterminé de la façon suivante:

$$70 / 500 \times (3\,000 - 2\,750,00) = 35,00 \text{ euros}$$

et est à octroyer à concurrence de $35,00 \times 92/184 = 17,50$ euros.

EXEMPLE 12:

Salarié travaillant à temps plein et touchant un salaire de base mensuel de 2 250,00 euros.

Salaire brut: 2 250,00 euros

Le brut se situe entre 1 500 euros et 2 500 euros, et le salarié a droit à un CISSM de 70,00 euros.

En juin 2021 il touche un pécule de vacances de 1 500,00 euros (i.e. revenu non périodique).

Ce pécule est négligé pour calculer le CISSM en vertu de l'alinéa 2 de l'article 139^{quater} L.I.R.¹¹.

Si le salarié touche un bonus en décembre de 2 000,00 euros, le total des revenus non périodiques dépasse 3 000,00 euros pour l'année d'imposition concernée, et le revenu non périodique du mois de décembre n'est plus à négliger. Partant, le salarié n'aura pas droit au CISSM pour le mois de décembre puisque son salaire dépasse 3 000,00 euros ($2\,250,00 + 2\,000,00 > 3\,000,00$), et le CISSM du mois de décembre sera réduit à 0,00 euro.

Cependant le CISSM octroyé en juin ne sera pas régularisé et restera acquis au salarié.

Si le bonus alloué en décembre ne s'était élevé qu'à 1 500,00 euros, le CISSM n'aurait pas été affecté par les deux revenus non périodiques puisque leur somme annuelle n'aurait pas dépassé 3 000,00 euros. Le salarié aurait dès lors eu droit à un CISSM de 70,00 euros pour les mois de juin et décembre.

⁹ 184 sont les heures que le salarié aurait dû théoriquement travailler en mars 2021 en cas de tâche à temps plein et elles sont issues du calendrier du CCSS tel qu'il est reproduit à la page 4 du présent document

¹⁰ Le salaire brut mensuel fictif est constitué par le salaire que le salarié « *aurait réalisé s'il avait été, aux mêmes conditions de rémunération, occupé le mois entier et à temps plein* ». Le nombre d'heures aurait été 184, l'avantage en nature imposé dans son chef reste cependant fixé à 250,00 euros.

¹¹ « *Les revenus non périodiques ne sont cependant pas à inclure tant que leur somme, pour l'année d'imposition concernée, ne dépasse pas le montant de 3 000 euros, à moins qu'ils ne constituent la contrepartie d'une réduction de la rémunération ordinaire.* »



	heures	jours de travail *
janv. 2021	168	21
fev. 2021	160	20
mars 2021	184	23
avr. 2021	176	22
mai 2021	168	21
juin 2021	176	22
juil. 2021	176	22
août 2021	176	22
sept. 2021	176	22
oct. 2021	168	21
nov. 2021	176	22
déc. 2021	184	23

(*): Nouvelle définition des « heures de travail » :

A partir du 1^{er} janvier 2020, la définition des « heures de travail » à déclarer en relation avec les salaires a changé: dorénavant seront à inclure dans les « heures de travail » également les heures payées correspondant à un jour férié légal.

En ce qui concerne la déclaration des heures de travail, le traitement d'un jour férié légal sera donc, à partir de janvier 2020, identique à celui d'un jour de travail. Il en est de même pour les heures réclamées au titre d'un remboursement par la Mutualité des employeurs.

Veuillez consulter le site internet du Centre commun de la sécurité sociale www.ccss.lu pour de plus amples informations.

Lien calendrier 2021: <https://ccss.public.lu/fr/employeurs/secteur-prive/remuneration.html>



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Janvier
				1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	
18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	31	

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Mars
1	2	3	4	5	6	7	
8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	
22	23	24	25	26	27	28	
29	30	31					

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Mai
					1	2	
3	4	5	6	7	8	9	
10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	
24	25	26	27	28	29	30	
31							

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Juin
	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30					

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Juillet
			1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31		